

## Informations relatives au plan de protection dans le domaine des cours collectifs de fitness

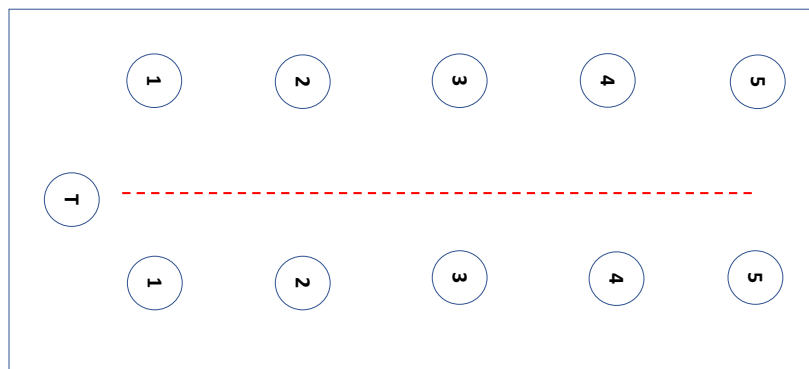
### Exemple pour une salle de 120 m<sup>2</sup>

En fonction de ses locaux, chaque entreprise doit répartir les personnes qui s'entraînent en groupes de 5. Le texte qui suit constitue un exemple qui peut être adapté au cas par cas.

#### 1. Le respect de la distance de 2 mètres est une priorité absolue.

1.1. Par conséquent, au maximum deux groupes de 5 personnes peuvent participer à un cours, soit 10 client(e)s au total.

1.2. L'espace est divisé comme suit par des repères placés au sol:



1.3. Les client(e)s peuvent s'inscrire sur la liste des participant(e)s à un cours par téléphone, la veille du cours. Cette liste est placée à la réception. Veuillez vous munir de la liste pour entrer dans la salle de cours et vérifiez que seules les personnes inscrites sont présentes. Si plus de 10 personnes sont présentes, celles qui ne sont pas inscrites ne peuvent pas participer au cours. Dans ce cas, veuillez leur signaler qu'elles peuvent s'entraîner sur les appareils.

1.4. Les cours doivent être espacés de 30 minutes de manière à ce que les client(e)s ne se croisent pas. Cela signifie que tous les cours n'ont pas lieu à l'horaire habituel. Un petit nombre de cours devront par conséquent être annulés.

1.5. Le plan des cours à jour peut être consulté une semaine à l'avance sur notre site Internet.

1.6. Pour les cours nécessitant de vastes déplacements dans la salle (danse latino, etc.), il convient d'aménager les exercices de manière à ce que les client(e)s ne s'approchent pas les un(e)s des autres. Privilégiez les mouvements sur place.

**2. Les accessoires d'entraînement utilisés (tapis, objets, etc.) doivent être désinfectés par les client(e)s après utilisation.**

2.1. Veuillez attirer l'attention des participant(e)s sur le fait qu'ils/elles doivent nettoyer et ranger eux/elles-mêmes tous les accessoires d'entraînement utilisés après le cours. Il convient d'éviter les échanges d'accessoires entre les participant(e)s pendant les cours.

2.2. Nous allons mettre à disposition suffisamment de désinfectant dans la salle des cours collectifs.

**3. Seules les consignes verbales sont autorisées, c'est-à-dire sans contact physique.**

3.1. Veuillez éviter de toucher les participant(e)s et ne leur donnez vos instructions qu'oralement, même si cela est moins efficace.